

## Entreprise

Cécile Wastiaux  
Rue Pierreuse 8  
4520 Bas-Oha (Belgique)  
TVA: BE 0865.812.694

## Contact

Tél. : +32 (0)82 86 00 75  
Portable : +32 (0)472 89 08 09  
Courriel : info@relecture.eu  
www.relecture.eu

## Détails bancaires

Compte IBAN :  
BE22 0689 0365 4047  
Belfius Banque  
BIC/SWIFT : GKCCBEBB

## Conditions générales

### 1. Préambule

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les commandes passées auprès de Cécile WASTIAUX, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises belge sous le numéro 0865.812.694, ci-après dénommée « le prestataire », par toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « le client »).

Les présentes conditions générales excluent les conditions générales ou particulières du client que le prestataire n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

### 2. Communication et notifications

Sauf demande expresse contraire du client, la communication écrite avec le client aura lieu par voie électronique. L'adresse e-mail utilisée par le client lors de la conclusion du contrat sera réputée valide pour les notifications ultérieures, en particulier pour l'envoi des factures.

### 3. Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité des offres du prestataire est de 30 jours à dater de leur émission.

### 4. Commandes

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception d'une commande écrite du client précisant le travail demandé et le délai de réalisation, et la confirmation écrite de son accord sur le prix.

Les modifications ultérieures apportées par le client à sa commande initiale ne seront valables qu'à la condition que le prestataire les ait acceptées et confirmées par écrit.

### 5. Délai de réalisation

Tout retard imputable au client entraînera une modification corrélative du calendrier libérant le prestataire de ses délais initiaux. Ce cas sera rencontré notamment :

- si les conditions de paiement intermédiaire ne sont pas respectées (voir 6.1.);
- si des changements sont décidés par le client en cours de travail ;
- si le client ne fournit pas au prestataire, dans le délai spécifié lors de la commande, les informations nécessaires à la réalisation de la prestation.

### 6. Paiement

#### 6.1. Acomptes et factures intermédiaires

Pour des montants supérieurs à 300€ HTVA, le prestataire se réserve le droit de demander un acompte de 30 %, payable au comptant à la commande sur présentation d'une facture d'acompte.

Tout travail dont la durée dépasse 30 jours peut faire l'objet d'une facturation intermédiaire.

En cas de non-paiement d'un acompte ou d'une facture intermédiaire, le prestataire a le droit de suspendre l'exécution du travail sans préavis et sans que cette suspension ne puisse donner lieu à la réparation d'un quelconque dommage.

#### 6.2. Délai de paiement

Sauf conventions contraires expressément stipulées lors de la commande, les factures sont payables dans les 30 jours calendrier à dater de leur émission. En cas de retard de paiement, un rappel écrit sera adressé au client. Toute somme impayée à l'échéance du rappel portera de plein droit et sans mise en demeure intérêts au taux légal. Le taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales est renseigné sur le site internet du ministère belge des Finances.

Le client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire égale à :

- 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
- 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;
- 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

### 6.3. Mode de paiement

Le paiement se fera exclusivement par virement bancaire.

### 6.4. Annulation

En cas d'annulation d'une commande par le client, les frais d'annulation s'élèveront à un montant égal au coût de la prestation déjà effectuée.

### 7. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la force majeure.

Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas fortuit ou de la force majeure.

### 8. Contestations

Toute contestation sur la qualité des travaux commandés doit parvenir au prestataire par envoi recommandé dans un délai de 10 jours calendrier suivant la date de la fin de la prestation. À défaut, la contestation sera réputée nulle et inexistante.

Toute réclamation concernant des factures doit être portée à la connaissance du prestataire par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. À défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier une suspension du paiement.

### 9. Confidentialité

Le prestataire s'engage à traiter les données à caractère personnel selon la législation belge et européenne en vigueur.

Le prestataire s'engage en outre à garder confidentiels tous les documents qui lui seront confiés.

### 10. Litiges

Le contrat conclu entre le prestataire et le client est soumis au droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège (Belgique) sont compétents.

### 11. Changements de la convention

Tout changement des conventions spécifiques ou des conditions générales présentes devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

### 12. Clause salvatrice

La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les contrats (conditions spécifiques et générales), convenues entre les parties, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions. Les dispositions nulles et non avenues ou manquantes sont remplacées par les règlements légaux en vigueur.